COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **PETERMARK**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Rue de l'Abbaye N° : 99 Boîte : 11
Code postal : 1050 Commune : Ixelles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0864.855.958

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 24-09-2014

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 15-03-2023

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-10-2021 au 30-09-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-10-2020 au 30-09-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.4, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PIETROMARCHI Pietro
Rue de l'Abbaye 99 11
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2004-04-30 Fin de mandat : Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
MLA Accountancy SRL 0895200033 Avenue Château de Walzin 3 1180 Uccle BELGIQUE	2233123EFF08	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**525.491**	**553.172**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**617**	**857**
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**524.874**	**552.315**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	29.416	37.166
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	495.458	515.149
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**13.170**	**22.591**
Créances à plus d'un an		29	**330**	**330**
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	330	330
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**2.700**	**3.600**
Stocks		30/36	2.700	3.600
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**2.380**	**239**
Créances commerciales		40		239
Autres créances		41	2.380	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**6.212**	**16.542**
Comptes de régularisation		490/1	**1.548**	**1.881**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**538.662**	**575.763**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**263.381**	**280.097**
Apport		10/11	**12.400**	**12.400**
Disponible		110		
Indisponible		111	12.400	12.400
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**265.172**	**267.697**
Réserves indisponibles		130/1	14.455	14.455
Réserves statutairement indisponibles		1311	14.455	14.455
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	65.640	68.165
Réserves disponibles		133	185.077	185.077
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-14.191**	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**27.572**	**28.633**
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168	**27.572**	**28.633**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**247.708**	**267.033**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**167.908**	**192.832**
Dettes financières		170/4	167.908	192.832
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	167.908	192.832
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**78.644**	**72.436**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	24.925	28.359
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	350	146
Fournisseurs		440/4	350	146
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.763	14.548
Impôts		450/3	1.763	13.332
Rémunérations et charges sociales		454/9		1.216
Autres dettes		47/48	51.606	29.384
Comptes de régularisation		492/3	**1.156**	**1.765**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**538.662**	**575.763**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	17.730	61.693
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	27.680	24.899
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	4.864	5.123
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**-14.814**	**31.672**
Produits financiers		6.4	75/76B	**3**	**5**
Produits financiers récurrents			75	3	5
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**2.845**	**3.281**
Charges financières récurrentes			65	2.845	3.281
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**-17.657**	**28.395**
Prélèvement sur les impôts différés			780	**1.060**	**1.060**
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**120**	**11.952**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**-16.716**	**17.503**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789	**2.525**	**17.405**
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**-14.191**	**34.908**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-14.191**	**34.908**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-14.191	34.908
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		**34.908**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		34.908
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-14.191**	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	**4.090**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**4.090**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	**3.233**
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	240	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**3.473**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**617**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXX**	**766.752**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**766.752**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXX**	**214.437**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	27.440	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**241.877**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**524.874**	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**24.925**
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**77.313**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**90.595**
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	192.832
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	192.832
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	**192.832**

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	495.458
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION DE L'INVENTAIRE -

1.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont :
1. pris en charge au moment où ils sont engagés,
2. amortis au taux de 20 % (minimum 20 %), conformément à l'A.R. du 29/04/2019.

Exemple de frais de restructuration prévus à l'A.R. du 29/04/2019.
1. indemnités de préavis et charges de prépensions : étalement de l'amortissement sur la période normale de préavis ;
2. les frais d'études sont assimilés aux frais d'établissement ;
3. le matériel nouveau produit par l'entreprise sera amorti normalement dès sa mise en exploitation et transféré en immobilisations corporelles ;
4. les charges exceptionnelles, les frais de déménagement, les frais de recyclage du personnel, etc, sont amortis au taux minimum de 20 % l'an.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Utilisation limitée dans le temps
(exemple : frais de recherches et de mises au point, concession, brevets, licences, goodwill et plus-value d'apport).
Celles-ci font l'objet d'amortissement linéaires aux taux qui sont les suivants : 20% l'an.

Utilisation non limitée dans le temps
(exemple : goodwill, plus-value d'apport, etc).
Des réductions de valeur (et non des amortissements), sont appliquées en cas de dépréciation durable.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient, ou d'apport, y compris les frais accessoires.

Utilisation limitée dans le temps
Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires ou dégressifs

- aux taux suivants :

Actif Taux Type
Immeubles 3,33% Linéaire
Installations 20% Linéaire
Machines et outillage 20% Linéaire
Mobilier et matériel de bureau 20% Linéaire
Matériel informatique 33,33% Linéaire
Matériel roulant 20% Linéaire
Aménagement des locaux 10% Linéaire

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Utilisation non limitée dans le temps
Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.
Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'A.R. du 29/04/2019.

1.5 CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.
Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

1.6 STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Approvisionnements (matières premières et fournitures) :

N.A.

En-cours de fabrication :

N.A.

Produits finis marchandises :

N.A.

Commande en cours d'exécution :

N.A.

Réductions de valeur :

N.A.

1.7 PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.
Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

1.8 PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable.

1.9 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

1.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'A.R. du 29/04/2019.
Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

1.11 DETTES A PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

1.12 EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :
" Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.
" Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture.
" Créances et dettes à plus d'un an : cours historique

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Le Président constate qu'une perte reportée de € 14.191,32 ressort du bilan au 30 septembre 2022, de sorte que l'article 3 :6 §1, 6° du CSA est applicable.

L'administrateur propose la poursuite des activités de la société et le maintien des règles d'évaluation.

L'entreprise dispose encore néanmoins de réserves suffisantes pour surmonter cette situation temporaire et pour respecter toutes ses obligations en matière de paiements. Il n'y a dès lors aucune raison de procéder à une évaluation dans une optique de discontinuité.